

Quant à la dette que nous leur devons et à la manière de la payer, j'en parlerai dans une autre partie de mon discours. Pour le moment qu'il me suffise de dire que la meilleure occasion se présente pour l'avenir du Canada, et c'est notre impérieux devoir d'en profiter, en adoptant des lois judicieuses, s'appliquant non seulement à notre politique intérieure, mais aussi à nos relations avec l'extérieur — avec les diverses parties de l'empire — tant commerciales que politiques — et aussi avec le monde entier. Quant à ce dernier aspect, je n'en parlerai pas longuement, et il me suffira de dire que les circonstances nous sont très favorables. C'est à nous d'en profiter, et elles nous profiteront si nous savons développer nos ressources et notre influence à l'extérieur. Pour ce qui est de nos relations extérieures, je tiens, comme doit le faire tout Canadien, à l'impérialisme; mais il ne faut pas que cet impérialisme soit préjudiciable aux intérêts coloniaux, et nous fasse rétrograder. Notre sûreté doit être trouvée seulement dans l'entière possession de notre autonomie nationale; dans notre coopération indépendante et cela en nous plaçant sur un pied d'égalité avec le Royaume-Uni, lorsqu'il s'agira d'intérêts communs et de notre sécurité commune. La mère patrie a généreusement reconnu notre autonomie. Le Canada a été considéré par les autres puissances alliées comme l'une des nations devant signer le traité de paix. Certains honorables sénateurs peuvent trouver que ce traité ne concerne aucunement le Canada et quelques-uns ont même prétendu que ce traité imposait au Canada des obligations sérieuses et dangereuses — obligations incompatibles avec notre autonomie nationale, obligations nous faisant encourir de fortes dépenses pour la défense d'autres nations que la nôtre. Avec tout le respect que je dois aux opinions des honorables sénateurs qui considèrent le traité comme étranger aux intérêts du Canada, je ferai remarquer que leur point de vue manque, selon moi, de prévoyance et de confiance dans l'avenir de notre pays.

Ces honorables messieurs voudraient-ils me dire s'ils sont d'avis que le Canada aurait été prié d'apposer sa signature au bas du traité s'il n'avait pas prit part à la guerre? Je demande aux autres honorables sénateurs si le Canada a été forcé de quelque manière que ce soit de prendre part à la dernière guerre? S'il n'y a pas été forcé, combien moins le sera-t-il dans toute autre guerre à l'avenir. Je suis convaincu que le traité n'empiète aucunement sur le pou-

voir et l'indépendance de notre Parlement. Je partage entièrement l'avis de l'honorable M. Doherty qui a dit:

Si une agression injuste a lieu, je n'ai aucun doute que le Parlement du Canada agirait selon les conseils de la Ligue des nations; mais il n'y a rien dans le traité de paix, ou la constitution de la "Ligue des nations", qui nous impose le moindre déboursé, ou qui nous oblige à enrôler un seul soldat si le Parlement du Canada n'y consent.

Il est vrai que nous ne sommes pas représentés directement dans le Conseil de la Ligue, dont les membres sont des représentants des principales puissances associées — la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon, auxquels seront ajoutés quatre autres membres choisis de temps à autre par le Conseil à sa discrétion. Nous pouvons raisonnablement croire que la Grande-Bretagne continuera d'être directement représentée dans le Conseil, et aussi longtemps qu'elle le sera, un second représentant de la Grande-Bretagne ne sera pas choisi. Pour cette raison il est douteux qu'un représentant du Canada devienne membre du Conseil; mais notre droit d'y être représenté existe virtuellement puisque le Canada est placé par la Ligue sur un pied d'égalité avec les autres nations alliées. C'est là un nouveau rang que le Canada possède, et nous devons le conserver dans nos relations avec le monde entier.

Quant à son effet dans les limites de l'Empire, je ne puis voir dans notre nouvelle position autre chose que l'indice d'un plus grand développement de notre pays — d'une nouvelle cohésion et une union appropriées au développement de l'influence du Canada parmi les autres pays. Je le répète, notre autonomie nationale n'est pas amoindrie, et le Canada peut compter sur une coopération indépendante avec le Royaume-Uni. Que cette coopération se réalise sur un pied d'égalité, ou sous la forme d'une fédération, je ne puis le dire au juste; mais j'ai la confiance que le génie des hommes d'Etat de l'Empire saura créer un rouage pouvant assurer la sécurité et la permanence de l'Empire; pouvant garantir à tous les citoyens et sujets de la Couronne impériale une liberté et des droits égaux.

C'est une question, cependant, qui ne concerne que nous-mêmes et la mère patrie — les autres nations n'ayant rien à y voir, pas même la Ligue des nations.

L'organisation de cette Ligue n'a pas été faite pour procurer à l'Empire Britannique une représentation indue dans le Conseil; mais l'organisation reconnaît, comme je l'ai dit, la position respective des Dominions dans l'Empire et assure aux possessions